

# Proposition révisée : Nouveau cadre de suivi du Partenariat mondial

Mai 2022

## I. Introduction

Une réforme ambitieuse de l'exercice de suivi du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED) est en cours en 2020-2022. Elle aboutira à l'adoption d'une nouvelle proposition de suivi lors du [Sommet sur la coopération efficace au service du développement](#) en décembre 2022. La réforme propose des changements tant au niveau du cadre de suivi que du processus de suivi.

Ce document fournit une proposition pour un nouveau *cadre de suivi*. Il a été élaboré en tenant compte des réactions reçues lors des diverses consultations menées par les coprésidents au cours de la réforme. Il servira de base à la collecte des réactions, en vue de parvenir à un accord entre les parties prenantes, et avec le Comité de pilotage, afin de préparer la reprise de l'exercice de suivi en 2023. Il sera également discuté lors d'un séminaire technique multipartite en personne, qui se tiendra du 14 au 16 juin en République du Bénin.

Un premier projet de proposition d'éléments d'un cadre de suivi révisé - construit sur la base des "contours" du cadre révisé que le Comité de pilotage a approuvé lors de sa 21<sup>ème</sup> réunion - a été publié en octobre 2021 et testé auprès des parties prenantes par le biais d'une [consultation virtuelle \(synthèse des résultats de la consultation\)](#) en octobre-novembre 2021. En décembre 2021, le Comité de pilotage s'est mis d'accord sur les domaines cibles du cadre de suivi révisé, à savoir la manière dont les données collectées par l'exercice de suivi seront présentées, ainsi que le contenu clé et les changements apportés à l'ancien cadre. Des travaux techniques et des discussions supplémentaires avec des experts ont eu lieu au cours du premier trimestre 2022 et ont permis d'élaborer le cadre révisé présenté dans ce document.

Le **document est structuré** de la manière suivante :

*Partie II : Aperçu du cadre de suivi révisé* : un aperçu de haut niveau de la structure du nouveau cadre et une explication des raisons de ces changements.

*Partie III : Version détaillée du cadre de suivi révisé* : une présentation plus détaillée du nouveau cadre, y compris le contenu clé (et l'emplacement des indicateurs précédents) de chaque composante.

*Partie IV : Informations supplémentaires* : description et explication plus détaillées du cadre, y compris un lien vers l'endroit où les questions d'évaluation détaillées peuvent être trouvées.

*Partie V : Pour information - Cadre de suivi précédent* : aperçu des indicateurs du cycle de suivi 2018..

Des **annexes à ce document**, disponibles [ici](#) (ce document sera mis à disposition la semaine du 30 mai) comprennent les éléments suivants :

*Annexe I : Cartographie du contenu des nouveaux et anciens cadres de travail* : cette cartographie permet de comparer les éléments de l'ancien et du nouveau cadre de suivi, les changements apportés à certaines mesures, et d'évaluer la comparabilité entre les deux cadres.

*Annexe II : Questionnaire du nouveau cadre de suivi* : toutes les questions proposées dans le nouveau cadre de suivi

*Annexe III : Evaluation des Principes de Kampala (PK)* : même si cette évaluation sera partie intégrante du cadre de suivi, en raison de sa nouveauté et encore dans un format très préliminaire, elle est présentée dans une annexe afin de faciliter sa consultation.

## II. Aperçu du cadre de suivi révisé

Le nouveau cadre de suivi du Partenariat mondial proposé est présenté dans le tableau suivant. Une version plus détaillée est présentée dans le tableau 2.

**Tableau 1. Aperçu du cadre de suivi révisé du Partenariat mondial**

	Dimension	Composante	
Responsabilité collective	Approche du développement par l'ensemble de la société	Engagement et dialogue	ODD 17.16.1
		Contrôle parlementaire	
		Environnement favorable aux organisations de la société civile	
		Engagement du secteur privé dans la coopération pour le développement	
	État et utilisation des systèmes des pays	Planification	
		Respecter l'espace politique du pays - ODD 17.15.1	
		Gestion des finances publiques	
		Budget national	
		Budgétisation sensible au genre - ODD 5.c.1	
		Mécanismes de responsabilisation	
		Gestion de l'information	
	Transparence	Passation de marchés	
		Action des pays partenaires	
	Ne laisser personne de côté	Action des partenaires de développement	
		Consultation	
		Objectifs et résultats	
Données et statistiques			
	Engagement du secteur privé ciblé		

Vous trouverez ci-dessous des informations supplémentaires sur ce nouveau cadre, présentées sous forme de réponses aux questions clés qui peuvent se poser :

- ▶ **Comment le nouveau cadre de suivi est-il construit ?** Le cadre se compose de trois éléments :
  - **Les dimensions.** Les quatre dimensions forment la base du cadre de suivi. Elles constituent les domaines thématiques clés autour desquels le contenu du cadre de suivi peut être regroupé. Elles sont censées constituer un moyen clair et important - mais non exclusif - de générer des *histoires* distinctes à partir des résultats qui seront obtenus. Ces quatre dimensions s'alignent très étroitement sur les quatre "domaines cibles" sur la base desquels le Comité de pilotage a convenu, en décembre 2021, que le travail technique sur le cadre devait se poursuivre. Ce travail technique a notamment permis d'ajuster la formulation de la première des quatre dimensions.<sup>1</sup> Ces dimensions sont des regroupements conceptuels destinés à faciliter la communication des résultats de l'exercice de suivi.

<sup>1</sup> Le domaine cible initial était "la responsabilité collective et l'approche du développement par l'ensemble de la société". Il a été modifié pour refléter le fait que les comportements qui sous-tendent la responsabilité collective sont en fait pris en compte dans *l'ensemble* du cadre.

- **Les composantes**<sup>2</sup>. Les composantes sont des sous-groupes conceptuels des données probantes recueillies dans chaque dimension. Elles sont utilisées pour faciliter la communication autour des résultats émergeant de chacune des dimensions.
- **Contenu** [voir le Tableau 2]. Il s'agit de courtes descriptions des domaines plus spécifiques, au sein d'une composante donnée, pour lesquels des données sont collectées et des résultats seront générés.

*Le concept de responsabilité collective est transversal au cadre de suivi : c'est la reconnaissance que les diverses actions et comportements prises par les différents acteurs pour être redevables sont imbriquées dans le cadre de suivi. En ce sens, le cadre de suivi dans son ensemble est un outil de responsabilisation collective. En outre, le cadre ainsi présenté souligne que l'exercice de suivi continuera à fournir des données officielles pour trois indicateurs des ODD.*

- ▶ **Pourquoi le cadre a-t-il été construit de cette manière - quels avantages offre-t-il ?** La construction du nouveau cadre offre plusieurs améliorations par rapport à la version précédente (voir la partie V du présent document). **Tout d'abord**, il indique plus clairement ce sur quoi l'exercice de suivi collecte des données et *le type de résultats* qu'il produira. Une partie prenante peut s'en rendre compte facilement en examinant les *dimensions* et à leurs *composantes* associées. Certes, le cadre de suivi ne prétend fournir une évaluation complète de toutes les aspects des dimensions ou des composantes présentées. Mais ce cadre montre *quels aspects* - liés à la volonté de *ne laisser personne de côté*, par exemple, sont suivis par le Partenariat mondial. **Ensuite**, cette nouvelle structure est cohérente avec la structure d'autres mesures similaires utilisées par le monde universitaire<sup>3</sup>, les gouvernements nationaux<sup>4</sup>, et les organisations internationales<sup>5</sup>.
- ▶ **Pourquoi les quatre principes d'efficacité ne figurent-ils pas dans la structure du cadre ?** Le mandat principal de l'exercice de suivi du Partenariat mondial est de mesurer les progrès réalisés par rapport aux engagements des parties prenantes envers les quatre principes d'une coopération efficace au service du développement. Le nouveau cadre de suivi continuera à remplir ce mandat, en générant des données relatives à la mise en œuvre de ces quatre principes. Le cadre précédent (voir la partie V du présent document) tentait d'illustrer une relation de cause à effet entre un principe et un sous-ensemble d'indicateurs.<sup>6</sup> Bien que cette approche soit attrayante et simple, la logique était déficiente : de nombreux comportements sous-jacents contribuent à plus d'un principe.<sup>7</sup> Il est donc proposé qu'à l'avenir, une approche plus souple soit adoptée pour utiliser les données qui émergent de l'exercice de suivi afin de rendre compte de la manière dont les parties prenantes respectent leurs engagements envers les quatre principes et en s'appuyant sur des données pertinentes provenant de *l'ensemble du cadre*. À cette fin, le contenu énuméré sous chaque composante ne doit pas être interprété comme des indicateurs au sens où le terme "indicateur" était utilisé par le passé. Ils doivent plutôt être considérés comme des résultats de base générés soit par des points de données ou des sous-éléments d'une évaluation composite (dont beaucoup étaient déjà collectés dans le passé mais n'étaient pas visibles dans la version simpliste du cadre, certains étant nouveaux) ou comme des mesures synthétiques (équivalentes à ce qui était défini comme "indicateur" dans le passé), lorsque celles-ci génèrent des données pertinentes.

<sup>2</sup> Ni les composantes ni les dimensions ne seront utilisées pour générer un indice ou un score synthétique sur la base des données générées. Elles permettront en revanche de faciliter le travail narratif autour des résultats émergents du suivi.

<sup>3</sup> Voir par exemple la structure de l'indice de pauvreté multidimensionnelle ([MPI](#)), utilisé par l'Oxford Poverty and Human Initiative, et composé de trois dimensions et de dix composantes.

<sup>4</sup> Voir par exemple l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle ([MVI](#)) utilisé par la Commission du bonheur national brut au Bhoutan, composé de quatre dimensions et de 18 indicateurs.

<sup>5</sup> Voir la structure utilisée par l'Analyse des Chevauchements de Privations Multiples ([MODA](#)) de l'UNICEF pour décrire la liste des indicateurs communs à chaque dimension. De même, le cadre des indicateurs de performance statistique ([SPI](#)) de la Banque mondiale est composé de cinq piliers et de 22 composantes.

<sup>6</sup> La première version de la proposition tentait également d'établir une vague corrélation entre les quatre principes et les quatre domaines d'intervention [désormais des dimensions], mais cette tentative n'apportait aucune valeur ajoutée et était incohérente (par exemple, le domaine d'intervention LNOB était lié aux quatre principes), et a donc été abandonnée.

<sup>7</sup> Par exemple, comme le montre le tableau de la partie V, dans le cadre précédent, les indicateurs liés au renforcement des cadres de résultats nationaux des pays partenaires et à l'utilisation par les partenaires de développement de cadres de résultats nationaux étaient associés au principe de *l'accent mis sur les résultats*, mais on peut soutenir qu'ils sont également fortement liés à *l'appropriation nationale*.

### III. Version détaillée du cadre de suivi révisé

Le tableau 2 reprend les mêmes informations que celles qui figurent dans le tableau 1, mais les complète avec des détails supplémentaires, à savoir :

- **À quoi font référence les données complémentaires et comment seront-elles utilisées ?** Le tableau 2 montre que le contenu du cadre de suivi révisé comprendra à la fois des données fondamentales et des données complémentaires. Cette distinction, ainsi que sa justification et son utilisation, sont décrites dans l'Encadré 1 ci-dessous :

#### Encadré 1. Aperçu des données fondamentales et complémentaires

Type de données probantes	Justification	Utilisation	Source
FONDAMENTALES [texte non-italique dans le Tableau 2].	Ces preuves constituent l'essence même du cadre de suivi du PMCED ; elles visent à générer des messages clés pour stimuler la responsabilité et la dynamique politique.	Ces données seront utilisées au niveau mondial pour générer des statistiques clés pour l'engagement et la communication de haut niveau, et au niveau national pour mettre en évidence les principales tendances générales en matière d'efficacité.	Niveau national, par le biais de l'exercice de suivi & Niveau mondial, grâce aux mesures existantes [indiquées en bleu dans le tableau 2].
COMPLÉMENTAIRES [texte en italique et en gris clair dans le Tableau 2].	Fournissent des informations contextuelles pour mettre en lumière les obstacles et goulets d'étranglement qui freinent ou bloquent la mise en œuvre des engagements. Les données complémentaires ont été ajoutées pour certains sujets désignés par les parties prenantes durant la phase consultative de la réforme.	Contribueraient à expliquer et à élaborer les raisons sous-jacentes et les nuances derrière les données fondamentales ; bien que cela soit utile tant au niveau national que mondial, cela sera particulièrement utile en tant que contribution substantielle aux Dialogues d'action [au niveau national] et à la formulation de plans d'action pour progresser dans la mise en œuvre des engagements sur l'efficacité.	Niveau national, par le biais de l'exercice de suivi

- **Toutes les données de suivi seront-elles collectées au niveau national ?** Non, et comme ce fut le cas par le passé, certaines données - indiquées en bleu dans le tableau 2 - seront tirées de mesures mondiales existantes mais rassemblées par l'Équipe d'appui conjointe du PMCED pour être incluses dans les résultats de l'exercice de suivi. En outre, il est prévu que certaines données secondaires provenant de sources mondiales, décrites dans la partie IV ci-dessous, soient utilisées pour enrichir l'interprétation des résultats du suivi.
- **Comment le cadre révisé garantit-il la continuité du reporting et la comparabilité des données ?** En réponse aux attentes des parties prenantes<sup>8</sup>, le cadre révisé préserve la comparabilité et la continuité des tendances en conservant toutes les mesures passées dans le cadre révisé, à l'exception de l'Indicateur 3 (sur le dialogue public-privé) qui sera remplacé par l'évaluation des Principes de Kampala. Pour information, le tableau 2 montre (entre parenthèses) les indicateurs numérotés selon la numérotation en vigueur lors du cycle de suivi 2018. [L'Annexe I](#) (ce document sera mis à disposition en français la semaine du 30 mai) présente également de manière plus détaillée la comparaison entre

<sup>8</sup> Tout au long des consultations, les parties prenantes ont été explicitement invitées à suggérer des domaines de mesure essentiels (indicateurs existants) à abandonner si elles souhaitent voir un cadre allégé. Aucune proposition n'a été faite et les parties prenantes ont exprimé de fortes attentes quant à la poursuite de la collecte de données sur les mesures précédentes. Par conséquent, le cadre révisé maintient toutes les mesures centrales précédentes.

l'ancien cadre d'indicateurs et le cadre révisé proposé, et indique où certains ajustements aux méthodes de notation/ajustements intermédiaires existantes sont nécessaires compte tenu de l'ajout de nouveaux éléments demandés par les parties prenantes (par exemple, pour accroître l'accent sur *ne laisser personne de côté*). En outre, les points de données (information collectée à partir d'une ou de plusieurs réponses) contenus dans les principales domaines de mesures (indicateurs) de l'ancien cadre n'étaient pas visibles dans la représentation simple du cadre précédent<sup>9</sup>, ainsi qu'indiqué en Partie V. Ces points de données sont mis en avant dans le cadre révisé afin de mieux montrer la richesse et la portée des données collectées dans le cadre du suivi.

---

<sup>9</sup> L'ancien cadre était composé d'un mélange hétérogène de mesures, dont certaines étaient improprement définies comme des "indicateurs" et d'autres étaient cachées dans une représentation simple du cadre (présentée dans la partie V du présent document). Certaines de ces mesures étaient improprement appelées "indicateurs", alors qu'elles ne correspondaient pas à un résultat synthétique (par exemple, un seul chiffre) mais contenaient plutôt un certain nombre d'indicateurs qui ne pouvaient pas être agrégés en une mesure synthétique (les indicateurs 1a, 1b, 2, 4 et, dans une certaine mesure, l'indicateur 7). Un travail technique a été effectué pour re-catégoriser ces indicateurs et les points de données générés par l'exercice de suivi, tout en ajoutant des points de données pour répondre aux demandes des parties prenantes et en supprimant les points de données qui n'avaient pas fourni de preuves suffisamment utiles dans le passé. Ce travail a permis de produire un cadre révisé qui reprend les domaines cibles (désormais appelés dimensions) convenus par le Comité de pilotage en décembre 2021.

Tableau 2. Version détaillée du cadre de suivi révisé du Partenariat mondial

Le Tableau 2 fournit des détails et des informations supplémentaires sur le contenu du cadre de suivi révisé. Ce contenu est décrit dans la section narrative qui suit le tableau. Les principales caractéristiques du tableau sont les suivantes :

- **Les indicateurs précédents (par numéro) sont mis en évidence en gras** pour faciliter l'identification et pour souligner que **tous les indicateurs ont été conservés**, à l'exception de l'indicateur 3 (sur le dialogue public-privé), qui sera remplacé par l'évaluation des Principes de Kampala ;
- Comme l'explique le tableau ci-dessus, dans la colonne "Contenu", les données fondamentales sont indiquées sans majuscules, les données complémentaires sont indiquées en *italique/gris clair* et les données collectées au niveau mondial par le biais de mesures existantes sont indiquées en bleu.

	Dimension	Composante	Contenu	
Responsabilité collective	Approche du développement par l'ensemble de la société	Engagement et dialogue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pays et les partenaires de développement impliquent une diversité de parties prenantes dans la préparation de leurs stratégies nationales de développement.</li> <li>• Les pays incluent une diversité de parties prenantes dans : les dialogues sur les priorités de développement et sur leurs résultats [sur la base des stratégies nationales de développement/rapports d'avancement] ; les évaluations conjointes de la responsabilité vis-à-vis des objectifs de la coopération au développement.</li> </ul>	17.16.1
		Contrôle parlementaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pays fournissent régulièrement des informations sur la coopération au développement aux parlements.</li> <li>• La coopération au développement est inscrite au budget national (<b>Indicateur 6</b>)</li> </ul>	
		Environnement favorable aux organisations de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les OSC signalent une amélioration de leur environnement favorable basée sur l'action (<b>Indicateur 2</b>) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ du gouvernement</li> <li>○ des partenaires de développement</li> <li>○ de leur propre efficacité</li> </ul> </li> <li>- <i>Les gouvernements des pays partenaires, les OSC et les partenaires de développement participent à un dialogue inclusif pour évaluer l'environnement favorable à la société civile ; les organisations philanthropiques et les syndicats sont consultés dans le cadre de ce processus de suivi.</i></li> </ul>	
		Engagement du secteur privé dans la coopération pour le développement	<p>[contenu issu de l'<b>évaluation des Principes de Kampala, qui remplacera l'Indicateur 3</b>] :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pays, les partenaires de développement, les entreprises du secteur privé, les syndicats et les OSC collaborent dans le cadre de dialogues multipartites pour concevoir des partenariats plus transparents, plus inclusifs et plus efficaces grâce à l'engagement du secteur privé dans la coopération pour le développement.</li> <li>• Les pays disposent d'un cadre politique qui s'appuie sur un processus consultatif avec les parties prenantes concernées et qui définit le rôle envisagé pour le secteur privé dans la coopération au développement.</li> <li>• L'engagement du secteur privé dans des partenariats de coopération pour le développement est facilité par les pays partenaires et les partenaires de développement.</li> </ul>	

État et utilisation des systèmes de pays	Planification	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pays disposent de stratégies nationales de développement et de cadres de résultats de qualité (<b>Indicateur 1b</b>)</li> <li>• Les stratégies sectorielles et infranationales sont liées à la stratégie nationale de développement.</li> <li>• Les pays et les partenaires de développement intègrent les ODD dans leurs stratégies nationales de développement et leurs stratégies au niveau des pays.</li> </ul> <p>- <i>Les partenaires de développement soutiennent le renforcement de la capacité de planification du développement des pays</i></p>
	Respecter l'espace politique du pays	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les partenaires de développement utilisent des cadres de résultats et des outils de planification propres au pays pour élaborer leurs interventions au niveau national (<b>Indicateur 1a</b>) <b>ODD 17.15.1</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectifs</li> <li>○ Indicateurs de résultats</li> <li>○ Données et statistiques</li> </ul> </li> </ul> <p>- <i>Principales raisons pour lesquelles les partenaires de développement n'utilisent pas ou peu les cadres de résultats et les outils de planification propres aux pays.</i></p>
	Gestion des finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pays disposent de systèmes de gestion des finances publiques (GFP) de qualité (PEFA) (<b>Indicateur 9a</b>)</li> <li>• Les pays renforcent leurs systèmes de GFP (<b>Indicateur 9a</b>)</li> <li>• Les partenaires de développement utilisent les systèmes de GFP lorsqu'ils transfèrent des fonds vers le secteur public (<b>Indicateur 9b</b>)</li> </ul> <p>- <i>Les stratégies par pays des partenaires de développement comprennent : des accords [avec le gouvernement] sur l'utilisation des systèmes de GFP ; un soutien pour renforcer les systèmes de GFP.</i></p> <p>- <i>Principales raisons de l'utilisation limitée/inexistante des systèmes de GFP par les partenaires de développement</i></p> <p>- <i>Financement versé au secteur public en proportion du financement total du pays</i></p>
	Budget national	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La coopération au développement est prévisible (<b>Indicateurs 5a et 5b</b>)</li> <li>• La coopération au développement est inscrite au budget national (<b>Indicateur 6</b>)</li> </ul> <p>- <i>Principales raisons de la faible prévisibilité du financement</i></p>
	Budgétisation sensible au genre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pays disposent de systèmes permettant de suivre et d'allouer des fonds publics pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (<b>Indicateur 8</b>) - <b>ODD 5.c.1</b></li> </ul>



	Mécanismes de responsabilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pays disposent de mécanismes de responsabilisation inclusifs, réguliers, transparents et axés sur les résultats, inscrits dans un cadre de politiques publiques (<b>Indicateur 7</b>).</li> <li>- <i>Les politiques de coopération au développement des pays indiquent les préférences en matière de modalités de soutien par les partenaires de développement (par exemple, soutien budgétaire, soutien au secteur public).</i></li> <li>- <i>Les pays utilisent les résultats issues des mécanismes de responsabilisation pour nourrir les discussions dans les plateformes nationales relatives à la coopération au développement/pour adopter des actions communes</i></li> <li>- <i>Les stratégies par pays des partenaires de développement comprennent des accords [avec le gouvernement] sur les modalités de coopération préférées.</i></li> </ul>	
	Gestion de l'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pays disposent de systèmes de gestion de l'information pour la coopération au développement</li> <li>• Les partenaires de développement renseignent ces systèmes de gestion de l'information</li> <li>- <i>Les partenaires du développement soutiennent le renforcement des systèmes de gestion de l'information des pays pour la coopération au développement</i></li> </ul>	
	Passation de marchés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'aide est déliée (<b>Indicateur 10</b>)</li> </ul>	
<b>Transparence</b>	Action des pays partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pays rendent publics : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ des informations sur la coopération au développement, les plans de développement nationaux et leurs rapports d'avancement</li> <li>◦ les résultats d'évaluation conjointe vers des objectifs de coopération au développement</li> </ul> </li> </ul>	
	Action des partenaires de développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenaires de développement : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ faire le suivi auprès des systèmes et normes mondiaux (OCDE-CRS, OCDE-FSS, IATI) (<b>Indicateur 4</b>)</li> <li>◦ rendre publiques leurs stratégies par pays</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Ne laisser personne de côté</b>	Consultation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pays et les partenaires de développement font participer les représentants des personnes vulnérables et marginalisées à la préparation de leurs stratégies nationales de développement et de leurs stratégies par pays.</li> <li>• Les pays incluent des représentants des groupes vulnérables et marginalisés dans : le dialogue sur les priorités et les résultats du développement [sur la base des stratégies nationales de développement/rapports d'avancement] ; les évaluations conjointes en vue d'atteindre les objectifs de la coopération au développement</li> </ul>	

	Objectifs et résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les stratégies nationales de développement et les stratégies par pays des partenaires de développement comprennent des priorités de développement pour les groupes vulnérables et marginalisés.</li> <li>• Les stratégies nationales de développement comprennent des objectifs et des indicateurs de résultats désagrégés.</li> <li>• Les partenaires de développement utilisent l'analyse distributive pour définir les cibles et les indicateurs de résultats pour les bénéficiaires de leurs interventions.</li> </ul> <p>- <i>Les pays ont mis en place des systèmes permettant de suivre et d'allouer des budgets publics aux groupes vulnérables de la population (par exemple, les plus pauvres, les jeunes et les enfants, les personnes âgées).</i></p> <p>- <i>Les stratégies par pays des partenaires de développement comprennent un soutien visant à accroître la capacité des groupes vulnérables et marginalisés à s'organiser et à se faire représenter.</i></p>	
	Données et statistiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les évaluations fondées sur des données probantes alimentent les plans de développement nationaux et les stratégies par pays des partenaires du développement.</li> <li>• Des données et des statistiques désagrégés sont disponibles pour suivre les progrès réalisés par rapport aux objectifs et aux indicateurs de résultats.</li> </ul>	
	Engagement du secteur privé ciblé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les stratégies nationales de coopération au développement précisent comment le secteur privé doit s'engager dans la coopération au développement pour cibler spécifiquement les groupes vulnérables et marginalisés.</li> <li>• Les projets PSE sont conçus pour cibler explicitement les groupes de la population qui risquent d'être laissés de côté.</li> </ul>	

## IV. Informations complémentaires

- ▶ **Où peut-on trouver les questions d'évaluation détaillées ?** Les [projets] de questions d'évaluation détaillées se trouvent dans [l'Annexe](#) du présent document [ce document sera mis à disposition très prochainement en français]. Les parties prenantes qui ont commenté lors de la consultation virtuelle le premier projet de proposition peuvent également consulter [ce document](#), qui répond point par point aux commentaires reçus.
- ▶ **Les données secondaires seront-elles utilisées dans le nouveau cadre de suivi ?** Au-delà des données fondamentales et complémentaires, d'autres données générées par des sources externes/secondaires peuvent être prises en compte pour enrichir l'interprétation des résultats du suivi. Cela répond aux appels des parties prenantes à utiliser les données secondaires. Au cours des diverses consultations de la réforme, les parties prenantes ont suggéré une série de sources potentielles. Les données secondaires suivantes, au minimum, devraient être utilisées, compte tenu de leur pertinence et, dans certains cas, en réponse aux attentes des parties prenantes concernant la collecte de données supplémentaires qui peuvent être satisfaites par des données secondaires, plutôt qu'en augmentant la charge de la collecte de données « primaires ». L'utilisation de données secondaires supplémentaires, au-delà de ce qui suit, sera explorée sur une base itérative à l'avenir, en fonction de la faisabilité, ainsi que des considérations de la valeur ajoutée de chaque donnée secondaire, de leur qualité et de leur couverture, et de la demande des parties prenantes. Similairement, les données secondaires générées indirectement à travers l'exercice seront elles aussi prises en considération. Cela pourrait comprendre par exemple des informations sur la participation à l'exercice de suivi qui pourraient être incluses dans les fiches-pays (quels sont les partenaires de développement ayant participé au suivi dans ce pays ?) ou dans les profils des partenaires de développement (dans quels pays partenaires le partenaire de développement a-t-il participé à l'exercice de suivi ?).
  - **Les données de l'OCDE-CRS sur la part du financement fournie au secteur public, et à travers d'autres modalités.** Ces informations seront utilisées [dans les profils des PD] pour donner une image plus large du financement fourni par [un] PD [donné] aux pays partenaires participant à un cycle de suivi. Ces informations compléteront et aideront à contextualiser les résultats de l'exercice de suivi qui sont basés sur les financements versés au secteur public (par exemple, l'utilisation des systèmes de gestion des finances publiques, la prévisibilité de la coopération au développement).
  - **[OCDE] Données sur l'aide liée de facto.** La base de données de l'OCDE sur les attributions de marchés (non accessible au public) indique la part des marchés publics liés à l'APD attribués par chaque partenaire de développement à des entreprises basées soit dans le pays partenaire, soit dans le pays du partenaire de développement, soit dans un pays tiers. Ces informations complèteraient les chiffres globaux de l'aide déliée en montrant dans quelle mesure les partenaires de développement travaillant dans le pays concerné passent des contrats avec des entreprises nationales du pays partenaire dans le cadre de leur processus de passation de marchés liés à l'APD et dans quelle mesure les entreprises nationales du pays partenaire participent avec succès dans les processus de passation de marchés liés à l'APD.
  - **Données de PARIS21/Bern Network sur le soutien des PD au renforcement des systèmes de données et de statistiques.** La *Clearinghouse for Financing Development Data* (soutenue par le Bern Network) partage régulièrement le soutien des partenaires de développement aux systèmes statistiques nationaux (SSN). Les données de la *Clearinghouse* sur le soutien aux SSN peuvent compléter les données générées par l'exercice de suivi sur l'étendue de l'utilisation des SSN (et comprendre par exemple si les partenaires de développement soutiennent les efforts de renforcement des capacités statistiques au niveau national et à long terme).
- ▶ **Comment le soutien bilatéral au système multilatéral sera-t-il reflété ?** Pour compléter la présentation des résultats du suivi des partenaires bilatéraux, le nouvel exercice de suivi mettra en évidence les caractéristiques [disponibles] de la manière dont le partenaire de développement individuel finance le système multilatéral en incluant, dans les profils des partenaires de développement, des éléments tels que le montant et la part du financement du système multilatéral, et la part du financement de base par rapport au financement affecté. Conformément aux demandes des parties prenantes de ne pas faire double emploi entre le travail du PMCED et le travail/mandat d'autres entités, ces informations seront tirées des données existantes (par exemple, la base de données OCDE-CRS/les profils des partenaires de développement issus du Rapport de l'OCDE sur la coopération pour le développement et/ou les

données des Examens par les pairs du CAD, le Pacte mondial des Nations unies et [potentiellement] le MOPAN).

- ▶ **Quel est l'état d'avancement de l'évaluation de la mise en œuvre des Principes de Kampala (PK) ?** Les tableaux 1 et 2 reflètent maintenant ce qui est proposé pour la façon dont l'évaluation des PK sera intégrée dans le cadre de suivi, et les résultats clés qui seront générés. Cela correspond à ce qui a été proposé dans le document technique qui a été diffusé avec le projet de proposition en octobre 2021. Ce document technique était basé sur les attentes des parties prenantes exprimées lors des consultations, ainsi que sur l'orientation du Comité de pilotage selon laquelle les PK devraient être figurés dans le nouveau cadre de suivi. Étant donné que l'évaluation des PK est un domaine d'évaluation nouveau pour l'exercice de suivi, *il convient de souligner que les informations figurant dans les tableaux 1 et 2, ainsi que les questions d'évaluation contenues dans [l'Annexe](#) [ce document sera mis à disposition très prochainement en français], constituent un projet très initial – bien plus que pour les autres domaines du cadre de suivi* qui ont déjà fait l'objet d'une consultation et/ou sont des ajustements de domaines de mesure existants. En tant que tel, le projet d'évaluation des PK fera l'objet de consultations supplémentaires au cours de l'année 2022.
- ▶ **Comment l'adaptation pour les États fragiles et touchés par des conflits (EFBC) sera-t-elle prise en compte dans le cadre de suivi révisé ?** Le travail technique sur l'adaptation pour les États fragiles et touchés par des conflits est en cours et a bénéficié des contributions d'experts au cours du premier trimestre de 2022. Si ce travail n'est pas reflété dans cette proposition révisée, l'adaptation sera basée sur l'approche sur mesure qui a été approuvée lors du 17<sup>ème</sup> Comité de pilotage en 2019, et qui, à son tour, a été étayée par les travaux d'un groupe de travail ouvert multipartite établi en 2018.
- ▶ **Comment se reflète le travail du Domaine d'action 2.3 sur le suivi de l'efficacité de la coopération Sud-Sud (CSS) ?** La Colombie dirige les travaux du [Domaine d'action 2.3 du PMCED](#) pour développer et piloter un cadre (et un processus) de suivi de l'efficacité de la coopération Sud-Sud. Une fois déployé, il ne sera pas intégré dans l'exercice de suivi du PMCED et n'est donc pas référencé dans le cadre ci-dessus. Lorsque l'exercice de suivi reprendra en 2023, il est prévu qu'une offre [séparée] sur le suivi du CSS soit faite aux pays intéressés. Il y aura une communication claire afin que les pays comprennent pleinement les différences et les avantages du suivi CSS et du suivi du PMCED. Des efforts seront faits pour assurer la complémentarité des deux types de suivi. L'avantage de cette approche est que certains pays à double statut [fournisseur et bénéficiaire] ne considèrent pas l'exercice de suivi du PCMED comme utile dans leur contexte national, et la participation au suivi du SSC leur permettra de rester engagés dans la thématique de l'efficacité au service du développement. Il sera aussi possible pour eux, s'ils le souhaitent, de participer aux deux exercices de suivi. Pour les pays intéressés à participer au suivi du CSS et volontaires pour partager leurs résultats, ces derniers pourront être intégrés à la fiche-pays partagée avec eux à la suite de l'exercice de suivi du PMCED.

**Comment le suivi génère-t-il des données sur la jeunesse et les enfants ?** En réponse aux commentaires des parties prenantes, le cadre révisé générera une série de données pertinentes relatives à la jeunesse et aux enfants. Cela inclut des informations sur les éléments suivants : les gouvernements et les partenaires de développement engagent la jeunesse dans la définition des stratégies de développement et des stratégies au niveau des pays respectivement, et identifient des priorités de développement spécifiques pour ce groupe ; les gouvernements définissent des cibles désagrégées, des indicateurs de résultats pour la jeunesse et les enfants ; et des données et des statistiques désagrégées sont disponibles pour suivre les progrès sur ces cibles et indicateurs. Une question complémentaire sera également posée pour savoir si des systèmes sont en place dans les pays partenaires pour suivre les allocations budgétaires pour la jeunesse et les enfants, ainsi que pour d'autres segments de la population.

## V. Pour information - Cadre de suivi précédent

Voici le cadre utilisé lors du cycle le plus récent (2018) de l'exercice de suivi :

PRINCIPES	ORIENTATION VERS LES RÉSULTATS	APPROPRIATION DES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT PAR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT	PARTENARIATS INCLUSIFS POUR LE DÉVELOPPEMENT	LE TRANSPARENCE ET LA REDEVABILITÉ MUTUELLE
INDICATEURS	<b>1A</b> Les partenaires du développement utilisent les cadres de résultats dirigés par les pays	<b>5A</b> La coopération pour le développement est prévisible : prévisibilité annuelle	<b>2</b> Les organisations de la société civile opèrent au sein d'un environnement qui maximise leur engagement et leur contribution au développement	<b>4</b> Des informations transparentes sur la coopération pour le développement sont accessibles au public
	<b>1B</b> Les pays renforcent leurs cadres de résultats nationaux	<b>5B</b> La coopération pour le développement est prévisible : prévisibilité à moyen terme	<b>3</b> Qualité du dialogue public-privé	<b>6</b> La coopération pour le développement est inscrite aux budgets soumis à la surveillance parlementaire
		<b>9A</b> Qualité des systèmes de gestion des finances publiques des pays		<b>7</b> La redevabilité mutuelle entre les acteurs du développement
		<b>9B</b> Les partenaires du développement utilisent les systèmes nationaux		<b>8</b> Les pays disposent de systèmes qui suivent et rendent publiques les dotations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes
		<b>10</b> L'aide est déliée		